CONDITIONS.

DIX PISTRES PAR AN—payable aux mois d'avril et octobre.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que le montant n'en soit payé d'avance, et aucune autre que celle qui voudra annoncer qu'elle n'abonnement, n'en aura connaissance, sans un supplément de dix-huit sous par an.

Le BULLETIN DE L'ABEILLE, huit jours après la publication de semaine courant.

Les abonnements ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison de dix piastres par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Un carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis sont à nombre d'insertions ne sera pas limité, excepté publiés jusqu'à ce qu'ils soient ordonnés aux frais de ceux qui les auront envoyés.

Les prix des abonnements à l'année, pour publier les avis à un prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un est ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles restent à la poste.

BATEAU A VAPEUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

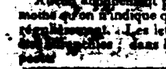

Le bateau à vapeur, fin marcheur, CORSAIRE, capitaine BAGLEY, partira du Rail-Road tous les Dimanche, à 9 heures du matin, et retournera dans la même soirée. Il partira également du Rail-Road tous les Mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain Jeudi.

Ce bateau vient d'être acheté expressément pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les sujets de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le Dimanche, sont requises de se trouver au Rail-Road, à huit heures un quart du matin, pour entrer dans les charriots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—tm WM. BAGLEY.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans le vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composés des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

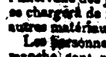

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

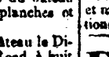

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

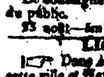

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

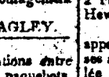

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

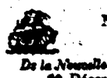

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

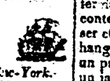

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CREOLE,
CAPITAINE PAGE.

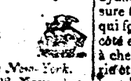

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

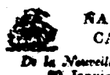

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	*De New-York.*
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet,
20 Novembre	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, spécialement pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

AU NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS,

RUE ROYALE, No. 249,

Ancien magasin de Mr. Choisne.

Le soussigné informe les Dames de la ville et le public qu'il offre à vendre les objets suivans, reçus par les derniers arrivages de France :

Nattes à la grecque; do *dittes fausses queues*,
Coiffures en coques montées sur peignes,
Do en fleurs pr. bals; tours indéfrisables &c.
Un assortiment général de grands peignes à chignon imprimés et découpés en desseins nouveaux.
Peignes d'écaille, à retaper,
Do do à fourchette, à décrasser, à favoris, &c.
Do do *en buffle*,
Cure-dents et cure-oreille en écaille,
Tabatières d'écaille et autres à double fonds et à sujets,
Une grande quantité de brosses à dents, à ongles, à peigner, à tête, à habit et à rhumatisme &c.
Eponges fines et sacs de toile cirés pour do,
Houpes de cygne,
Miroirs à barbe, à bouche, de poche et autres,
Blaireaux à barbe, ou pinceaux en tous genres,
Pommade fine et *surfine*, à toutes les odeurs, en pots de faïence, de verre, ou de porcelaine avec noms &c.
Do. des Frances pour la crue des cheveux,
Régénérateur de la chevelure; Phyotrix, ou pommade grecque pour do; crême de Perse, do de concombres, do de limaçons, do cold cream; huile antique à toutes les odeurs, do de Macassard, do floréale pour l'entretien de la chevelure, *rouge végétal aux fleurs et autres*, vinaigre rouge; blanc de perle, crême de rose pour blanchir la peau, mueillage pour teindre les cheveux *en sept nuances différentes*, égale ou poudre de patates; poudre à poudrer, savon aux jaunes d'œufs pour décrasser la tête, do en tablettes, à toutes les odeurs, do transparants; crême de savon demande arabe de Dénarson, do onctueux ou à la rose, do. de Naples, Eau balsamique de Demarson pour la bouche, poudre de do pour do; opiat, corail, racine botanique, poudre de Ceylan pour do; *maotcha*, poudre dentiprice chinois pour do; poudre dépilatoire pour faire tomber les poils follets; encre saycide pour marquer le linge, nouveau cirage conservateur de la chaussure, gants pour femmes en tous genres, bretelles, jarretières brodées, bourses, cols de soie, de blanos pour bals, pour cols de chemises &c.; fleurs artificielles en tous genres, bouquets pour vase, do de fleurs d'orangers pour mariés, eau fleurs d'orangers de Paris 1ère. qualité en petits flacons, do de Rose du Levant pour laver les yeux, do des fumeurs pour désinfecter la bouche, do de Cologne et qualité surfine et ordinaire, do de Lavande double ou ambrée, do de mélisse des carmes déchaussés, do des Alpes, balsamique, eau régénératrice, do de Ninon de Lenclos, Essence, ou extrait de toutes les fleurs, do de mousseline, do dit caprice de Valerio, do de Portugal, do de citron pr. détacher, briquets phosphoriques, cupitres de lecture, souliers français de bals pour femmes, boutons fins pour chemises, bijouterie en ensemble, consistant en boucles de ceintures, bracelets, broche ou épingelettes, boucles d'oreilles et chaines en colliers ; le tout émaillé ou ciselé et de fort bon goût; poupées, pantins, bonbonnières, carmandes, liquide et en poudre à l'amande amère ou à la rose; un choix considérable de lithographies des grands maîtres, pour les amateurs; jeux de cartes transparentes à sujets badins enfiés aux gaz, et une infinité d'autres objets de mode et de goût, trop longs à énumérer. L. EVEN

7 jan

DISSOLUTION DE SOCIETE. En conséquence de la mort supposée de M. Thomas B. Gulliver jeune, associé de la maison de Thayer, Hard & Co., ladite société a été dissoute le 1er. de ce mois. Toutes les affaires concernant ladite société seront réglées par J. Thayer & Co. qui continuera les affaires de commissions.

10 jan. Rue des Magasins, No. 29.

A VENDRE PAR J. THAYER & CO., rue des Magasins, No. 29, 50 bls. huile de poisson, 50 boucauds riz, 150 millions cigarres de la Havane, 500 rames papier à enveloppe, 1000 do. do. à impression de différentes dimensions et qualités, 100 do. do. à lettres, 10 pipes vin de Tarragone, 1 do. eau-de-vie de Cognac, 25 balles sacs de jute (gunnies), 100 boîtes chocolat, 100 fréquins savon, 350 barils clous, 500 caisses merise, maintenant en débarquement. 19 jan.

Le soussigné ayant pris en société son frère naturel Toby, et Louis Théodule Chalon, les affaires seront continuées à partir de ce jour, sous la raison de THOMAS TOBY & Co.

THOMAS TOBY.

Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1833. 3 janv—1

On vient de recevoir la douceur de M. Marion, arrivé de Louisville, le mois dernier. S'adresser à

ESTEVANELL & COURVAL.

21 déc. 1 rue Nouvelle-Levée, No. 4

BILLETS D'ENTERREMENT, imprimés avec la note, et faits au demandé, à L'ABEILLE.

VENTE A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 16 Janvier 1833, il sera vendu à la Bourse Hewlett, un TERRAIN et les bâtisses qui sont dessus, situé rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine, borné de la côté par la propriété de Mme. Veuve Coudray et de l'autre par celle de Mr. Larive ; il mesure 54 pieds de face, dont 30 pieds sont 120 de profondeur, 18 pieds sont 90 de profondeur et 6 pieds ont 70 pieds de profondeur; les bâtisses consistent en 3 appartemens de face sur la rue dont un a 24 pieds de face, l'autre 18 pieds de face, et le 3ème, 9½ pieds de face, chacun d'eux ayant 23 pieds de profondeur, tous en briques ; les deux premiers avec cheminées et couverts en tuiles rondes ; l'autre sans cheminée et couvert en terrasse. Plus deux appartemens à cheminée, une chambre haute et une cave ; le tout en briques couvert en tuiles plates. Une maison attenant, briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, composée de deux appartemens, une cuisine et deux chambres à domestiques, construite en briques, couverte en terrasse ; un caveau derrière la cuisine, deux puits en briques, une cave, et un paratonnère. Les banquettes sont payées.

Conditions :—1000 piastres comptant, et le surplus en trois dans 6 mois, un tiers à 12 mois et un tiers à 18 mois, en billets endossés à satisfaction, en tels coupons que le vendeur jugera convenable et avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé devant F. Férand, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 janv

PAR T. MOSSY.

MERCREDI, 16 Janvier 1833, il sera vendu, à midi, à la bourse Hewlett, une *négresse nommée* Miranda, âgée de 20 ans, avec son enfant Coralie, âgée de 16 mois, elle est blanchisseuse, repasseuse, servante de maison, très intelligente et d'un bon caractère, garantie ces vices et maladies prévus par la loi. On annoncera les conditions. 3 janv

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à l'encan Jeudi 23 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

La goélette MARGARET,

appartenant à la succession de feu John C. McNeill, avec ses apparaux et fournitures ; telle qu'elle se trouve mouillée au bassin ; elle a été construite à Pensacola depuis dix-huit mois, elle marche très bien, et porte en fort chargement pour son tonnage ; elle tire très peu d'eau et a été construite pour les voyages du lac, elle est en bon état.

Conditions,—4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction. 27 déc

PAR F DUTILLET.

COUR DES PREUVES.

SUCCESSION DE FEU ANTOINE ABAT.

EN vertu d'un ordre de la dite Cour, il sera vendu à la Bourse Hewlett, Samedi, 26 Janvier 1833, à midi précis, les propriétés suivantes, appartenant à la succession, savoir :

PROPRIETES FONCIERES.

UN TERRAIN No. 317, situé à l'encoignure des rues des Remparts et des Ursulines, mesurant 60 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur faisant face à la rue des Ursulines, le tout mesure française ; ensemble les édifices qui s'y trouvent, consistant 1o. en une maison principale bâtie en briques et couvertes en tuiles, composée de quatre belles chambres à cheminées, 2 beaux cabinets, et une gallerie fermant en jalousies. 2o. Une autre bâtisse presque neuve, contenant des chambres de domestiques, chambres à repasser et cuisine. 3o. Un office, une grande cave, un grand hangard pour laver, et latrines; plus, deux grandes cuves et un puits avec une pompe. Du côté sud de la maison, il y a un jardin séparé de la cour par un clair-voie. La cour est pavée en pierres plates et contient quelques arbres fruitiers.

3o. UN AUTRE TERRAIN, No. 305, situé rue des Remparts, entre celles de St. Philippe et des Ursulines, ayant 60 pieds de face, sur 150 pieds de profondour, (mesure française,) ensemble les édifices qui s'y trouvent et qui forment deux corps de logis séparés, consistant d'un côté en une maison composée de cinq chambres, dont trois à cheminée, une cuisine, un office, un grand hangard, écurie et latrines ; et de l'autre côté, une maison de trois chambres à cheminées, et trois autres chambres, une cuisine, un office, puits à pompe etc.

ESCLAVES.

3o. ELIZA, belle négresse, domestique, âgée de 22 ans, avec ses deux enfans, Georgina, de 3 ans, et Harriet de 15 mois.

4o. SALLY, négresse domestique, de 40 ans.

5o. ROSETTE, do. do. do. 15 à 16 ans.

6o. CHARLES, mulâtre, peintre, de 23 ans.

7o. MARGUERITE, négresse, domestique de 16 à 17 ans.

8o. FRONTIN, nègre charretier, de 40 ans.

9o. JEAN PIERRE, nègre, peintre de 40 ans.

10. MARIA, griffonne, avec son fils mulâtre de 10 ans.

11. EUGENIE, négresse blanchisseuse, de 40 ans, se plaignant de douleurs.

12. FRANCOIS, nègre charretier, et domestique, de 30 ans.

ACTIONS.

13. DOUZE ACTIONS de la Compagnie d'Assurances des Négocians.

14. CINQ ACTIONS de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans.

15. DEUX ACTIONS de la Compagnie d'Assurances de l'Etat de la Louisiane.

16. DEUX ACTIONS de la Compagnie du Chemin du Lac Ponchartrain.

CONDITIONS :—Les propriétés foncières payables en trois termes égaux, d'un, deux et trois ans, les esclaves en deux termes égaux, d'un et deux ans respectivement du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, et portant hypothèque sur les objets vendus. Les actions, payables comptant.

Ve. ANTOINE ABAT, } *Exécuteurs*
JOHN DAVIS. } *testamentaires.*

☞ Les actes de vente seront passés devant Mr. Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

18 déc.—8,2ps.

A VENDRE.—Un cabaret avantageusement et très bien situé. Pour les conditions, s'adresser à

MEDELICE THOMAS,
1 jan rue de la Levée, No. 77.

A LOUER.—Une MAISON située un filet plus bas que la Presse à Coton de la Levée. La maison vient d'être nouvellement réparée et peinte, il y a un jardin et un grand terrain, s'adresser à

HARRISON, BROWN & CO,
1 jan rue Royale, No. 117.

CALLIGRAPHIE.

SYSTEME CARSTAIRIEN.

M. DOLBEAR, *professeur d'écriture*, de retour en cette ville, ouvrira de nouveau son école d'écriture *jeudi* 20 courant, au No. 49, rue du Canal, au *dessus* de la librairie de Mellie. Carroll; les dames et messieurs sont respectueusement invités de venir examiner les exemples d'écriture, d'après lesquels on verra les progrès faits par différents élèves, depuis l'âge de 8 ans, jusqu'à 50 et audessus.

De *nouvelles classes* seront ouvertes *chaque semaine* durant l'hiver et le printems. Il y a un *appartement réservé* pour les dames.

Les personnes qui ne comptent rester en ville que quelques jours, peuvent faire un cours entier de leçons.

Il donnera aux dames une écriture *jolie, rapide* et *fashionable*, d'après une méthode qui obvie à la *fatigue qu'occasionne l'écriture*, et il enseigne aux hommes un genre *hardi et rapide*.

La première classe pour les dames aura lieu de dix heures à onze et demie du matin; la seconde, *d'une heure* à deux et demie de l'après midi. Le reste de la journée et de la soirée (jusqu'à 10 heures) sera réservé aux hommes.

Le frère de M. Dolbear, qui est maintenant à leur établissement du nord, est attendu cette semaine; dès qu'il sera arrivé ils pourront donner des leçons particulières et exécuter toute espèce d'écritures anjolivées dans le meilleur goût.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et douceur de son caractère, que *sous celui des rapides progrès* de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides*, si non *sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon *goût* est un perfectionnement utile et désirable; c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus *élevé*, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'Etat de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

20 déc—6m.

A VENDRE.—Deux terrains ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, le 1er. situé rue Bourgogne entre celles Conti et St. Louis, le 2d. attenant au précédent et formant encoignure des rues Bourgogne et Conti.

Pour les conditions, s'adresser à

MEDELICE THOMAS,
21 déc rue de la Levée, No. 77.

MR. THOMAS POLLOCK, AMATEUR ET IMPRIMEUR EN TAILLE DOUCE, venant d'Edinburgh, informe respectueusement les citoyens de la Nlle.-Orléans, qu'il s'est établi dans la rue de Chartres, No. 7, et il a intention d'exercer sa profession et de travailler à des prix modérés. 20 déc—1f

50,000 GALLONS de Mélasse, for sale, for the 17 BLANC & BRUGIER

MELASSE.—12,000 gallons Mélasse à vendre par un habitation à 100 milles de la ville. S'adresser à

24 déc— A. QUERTIER & DOUTIN.

VENTES A DOMICILE.

HABITATION-SUCRERIE DE VALEUR,
ET UN GRAND NOMBRE D'ESCLAVES,
A VENDRE A L'ENCAN.
PAR HEWLETT & PEIRE,
ET H. J. DOMINGON.

IL sera vendu en vente publique, le mardi 29 janvier à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St.-Louis et Chartres, à la Nouvelle-Orléans,

UNE SUCRERIE
DE GRANDE VALEUR ET EN PLEIN RAPPORT DE CULTURE,

Située à la Terre-aux-Bœufs, dans la paroisse St.-Bernard, à environ une lieue du Mississipi, et à 5 lieues de la ville, sur le même bord ; mesurant dix-neuf arpents et quelques toises de face, sur chaque côté du Bayou, d'après un dernier relevé fait de l'intérieur de cette paroisse par le voyer des Etats-Unis, dont le plan est déposé dans les archives de la paroisse et dans celles du gouvernement-général à Washington ; cette terre a la profondeur ordinaire de quarante arpents sur chaque côté du bayou, et sera vendue avec tous les CHEVAUX, BETES A CORNES, CHARRETTES et *tous* les autres USTENSILES de l'habitation, et toutes les CANNES *en chatelas qui ne se* trouveraient pas plantées au jour de la vente.

Le Moulin est à vapeur ; les chaudières sont en cuivre, avec des clarificateurs en fer battu. La machine est de manufacture anglaise, et est faite sur le principe de haute-pression de Bolton & Watt, et se dirige facilement; elle suffit amplement pour la roulaison de l'habitation, ayant roulé une récolte de plus de 500 boucauds de sucre. Il y a un superbe moulin à mais qui ne se meut par des chevaux. La sucrerie est en briques et couverte en bardeaux, *elle est bien disposée* et a une purgerie susceptible de contenir convenablement 360 boucauts, avec de nouvelles citernes de la capacité de 25,000 gallons. On peut aller visiter cette propriété avant le jourde la vente, en s'adressant à M. R. Richardson, sur les lieux.

Conditions de la vente :—Un cinquième comptant, et le resto en quatre termes égaux, avec six pour cent d'intérêt du jour de la vente, en billets par coupons, convenables au vendeur, payables en ville et portant deux noms approuvés, soit tous deux comme tireurs, ou l'un comme endosseur et l'autre comme tireur, chaque billet comprenant l'intérêt sur sa valeur jusqu'au jour du paiement, et l'hypothèque jusqu'à la décharge finale.

Immédiatement après, on vendra séparément, (à l'exception des familles,) TOUS LES NEGRES qui appartiennent à la dite habitation, consistant en cent-quatorze des deux sèxes, et formant un atelier qui n'est inférieur à aucun autre de ce pays. Ils sont tous bien acclimatés, et il n'y en a qu'un petit nombre qui ne soient pas dans la pays depuis 11 à 14 ans. On fera la vente de jour en jour jusqu'à ce que tous les esclaves soient vendus. Ils sont tous bien disposés et généralement intelligents ; il se trouve dans le nombre de ses esclaves d'excellents mécaniciens : des fabricants de sucre, des ingénieurs et domestiques de maison. On en donnera de plus amples descriptions dans les affiches qui seront distribuées sous peu de jours.

Conditions pour les esclaves :—Un cinquième comptant, et le reste à un et deux ans, par portions égales avec six pour cent d'intérêt, du jour de la vente, en billets payables en ville et endossés à la satisfaction du vendeur, y compris l'intérêt, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les ventes commenceront tous les jours à midi. Les actes seront passés en l'étude de LT. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 janvier—22

PAR T. MOSSY ET J. LE CARPENTIER & Co.

IL sera vendu, la samedi 26 janvier 1833, à midi, à la Bourse Hewlett,

1o. *Une Habitation* connue sous le nom de la Pointe St. Robin, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemine, sur la rive gauche du fleuve, à sept lieues de la Nlle. Orléans, ayant 34 arpens et environ 25 toises de face au fleuve, dont 19 arpens et 25 toises ont 80 arpens de profondeur, et les 5 autres seulement 40 arpens, mais ayant droit de préamption pour la double concession. Elle est *boisée à une profondeur d'environ 75 arpens et traversée* d'un bayou, nommé la rivière aux Chênes, communiquant à la mer ; et est bornée, dans la partie supérieure, par la propriété de M. Pre. Lacoste, et dans la partie inférieure par celle de M. Hy. McCall. Il y a sur la terré environ 68 arpens en souches de cannes du dernier plant, et 20 matelas de cannes pour plants—*De Plus*, les édifices et dépendances qui *consistent en*—

UNE SUCRERIE à deux équipages, Purgerie, Moulin, Machine à vapeur de premier ordre, avec moulin à gru, construite l'année dernière.

DEUX MAISONS parallèles en briques, de trois pièces, deux cabinets avec galeries devant et derrière.

DEUX PIGEONNIERS en briques, ayant chacun une chambre dessous et un appenti derrière.

UN MAGASIN aussi en briques, divisé en trois pièces, avec deux cabinets et un hangard, une cuisine avec four et chambre à repasser, un poulaillier divisé en deux pièces, un hôpital divisé en deux pièces, une écurie à chevaux, une étable à bœufs, onze cabanes à nègres—le tout couvert en bardeaux, solidement construit et monté sur soles.

2o. UNE BELLE TERRE, bien boisée jusqu'au fleuve, ayant 32 arpens de face, ouvrant de 7 arpens sur la profondeur de 40, contenant 1,166 acres en superficie, bornée d'un côté par l'habitation de M. André Benoist, de l'autre par celle de Messrs. A. Abat et E. Macarty.

3o. 51 TETES D'ESCLAVES, dont 33 hommes et garçons, 7 enfants et 12 femmes, créoles ou dans le pays depuis long-terms, et parfaitement habitués aux travaux d'une habitation ; plusieurs sont à talents et plus ample description en sera donnée au moment de la vente.

Conditions :—L'habitation sucrerie, payable à 1, 2 et 3 *ans, avec faculté de prolonger de trois ans* chacun des termes, en payant un intérêt de 7 p 100 par an. La terre contenant 1,166 acres en superficie, vendue sur le pied du comptant, avec la faculté à l'acquéreur de payer en dix ans, par dixièmes, en indemnisant le vendeur d'un intérêt annuel de 7 y 100 sur les sommes dues. Les esclaves payables à 1 et 2 ans.

N. B.—Il existe sur l'habitation sucrerie, un cimetière de 30 pieds sur 120, bien entouré, faisant face à un chemin. Lequel cimetière le propriétaire ne vend pas, mais il le laisse à perpétuité en jouissance à l'acquéreur, à la condition expresse de l'entretenir *entouré et de ne pas changer* dans aucun tems l'objet de sa destination. Le procès verbal de la vente sera déposé en l'étude de M. L. T. Caire, notaire public. Les plans sont déposés chez les encanteurs susdits. 1er jan.

PAR F. DUTILLEET.

MERCREDI, 30 de Janvier 1833, prochain, par ordre de l'honorable Cour des Preuves, il sera vendu à midi, au café de la bourse Hewlett, pour compte de la succession de feu *M.* F. B. Pacquetat, une négresse nommée Rosette, d'environ 20 ans, depuis 13 ans dans le pays, couturière, domestique de maison et bon *sujet*. Payable à 6 mois en billets à la satisfaction. La vente sera passée par Félix de Armas, notaire public. 29 déc

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu en vente publique, lundi, 28 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivans appartenant à la succession de feu John J. McNeill, savoir :

ADAM—âgé de 14 ans, très bon domestique et bon charretier.

JIM—âgé de 12 ans, bon nègre de champs.

——âgée de 30 ans, assez bonne domestique de maison, avec son enfant âgé de 2 ans, tous acclimatés et pleinement garantis.

Conditions—4 mois de crédit en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 29 déc.

PAR H. DOMINGON.

Il sera vendu à la bourse Hewlett, le Samedi 26 Janvier prochain, à midi, la négresse nommée JULIENE, *créole*, âgée de 18 ans, bonne domestique de maison, provenant de la succession de feu Marcelin Garnier.

Conditions—$164 comptant, $300 payables le 13 septembre prochain et la balance à 4 mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 déc-15*3ps

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse Jefferson, il sera vendu samedi, 26 janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,

UN TERRAIN DE VALEUR,

appartenant à la succession de Burney Carneen, situé à l'encoignure des rues Annonciation et Richard, faubourg Annonciation, désigné sur le plan du dit faubourg comme No. 6, de l'Ilet No. 32, mesurant 60 pieds de face à la rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur à la rue Richard; ensemble, avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions:—Un tiers comptant, un tiers à 6 mois, un tiers à 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 20 déc

40 000 TUILES à crochet, débarqués du navire Helvetia, du Hâvre, et à vendre à bon marché, *si on les enlève de suite de la Levée*. S'adresser à

4 janv THEODORE NICOLET & Co.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils *recevront tous les ordres* qui leur seront adressés par les personnes qui désireront se procurer toute espèce de plantes, graines &c. &c.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques. 29 nov—tm.

SUCRE ET MELASSE.—Plusieurs récoltes de sucre et melasse, à vendre au-dessus et au-dessous de la ville, par DUBERTRAND & LEGENDRE.

29 déc rue St. Louis, No. 63.

TOILE DE RUSSIE de ménage, convenable aux marchés mexicains—108 balles 4-4 toile écrue du pays ; 120 do. 3-4 à 7-8, toile à chemises ; 24 caisses toile blanche ; quelques balles écrue et toile à matelas—20 balles russie écrue, 12 do. do. blanche, *avant droit au drawback*, à vendre par 29 janv.) LINCOLN & GREEN.

A VENDRE.—50,000 Gallons mélasses, près de la ville, et livrables de suite par

BLANC & BRUGIER.

A VENDRE, à l'encoignure des rues Bourbon et Conti, deux terrains ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, le 1er. mesurant 60 pieds de face sur la rue Conti, sur 120 pieds de profondeur, et le 2d. mesurant 30 pieds de face sur la rue Bourbon, sur la même profondeur.

Pour les conditions, s'adresser à

MEDELICE THOMAS,
rue de la Levée, No. 77.

A VENDRE.—Un cabaret avantageusement situé, bien achalandé, et ayant un bon bail à expirer. Pour les conditions, s'adresser à

MEDELICE THOMAS,
rue de la Levée, No. 77.

A VENDRE.—Un cabaret avantageusement et très bien situé. Pour les conditions, s'adresser à

MEDELICE THOMAS,
1 jan rue de la Levée, No. 77.

A LOUER.—Une MAISON située un filet plus bas que la Presse à Coton de la Levée. La maison vient d'être nouvellement réparée et peinte, il y a un jardin et un grand terrain, s'adresser à

HARRISON, BROWN & CO,
1 jan rue Royale, No. 117.

CALLIGRAPHIE.

SYSTEME CARSTAIRIEN.

M. DOLBEAR, *professeur d'écriture*, de retour en cette ville, ouvrira de nouveau son école d'écriture *jeudi* 20 courant, au No. 49, rue du Canal, au *dessus* de la librairie de Mellie. Carroll; les dames et messieurs sont respectueusement invités de venir examiner les exemples d'écriture, d'après lesquels on verra les progrès faits par différents élèves, depuis l'âge de 8 ans, jusqu'à 50 et audessus.

De *nouvelles classes* seront ouvertes *chaque semaine* durant l'hiver et le printems. Il y a un *appartement réservé* pour les dames.

Les personnes qui ne comptent rester en ville que quelques jours, peuvent faire un cours entier de leçons.

Il donnera aux dames une écriture *jolie, rapide* et *fashionable*, d'après une méthode qui obvie à la *fatigue qu'occasionne l'écriture*, et il enseigne aux hommes un genre *hardi et rapide*.

La première classe pour les dames aura lieu de dix heures à onze et demie du matin; la seconde, *d'une heure* à deux et demie de l'après midi. Le reste de la journée et de la soirée (jusqu'à 10 heures) sera réservé aux hommes.

Le frère de M. Dolbear, qui est maintenant à leur établissement du nord, est attendu cette semaine; dès qu'il sera arrivé ils pourront donner des leçons particulières et exécuter toute espèce d'écritures anjolivées dans le meilleur goût.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et douceur de son caractère, que *sous celui des rapides progrès* de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides*, si non *sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon *goût* est un perfectionnement utile et désirable; c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un maître, dont les qualifications sont de l'ordre le plus *élevé*, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'Etat de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

20 déc—6m.

A VENDRE.—Deux terrains ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, le 1er. situé rue Bourgogne entre celles Conti et St. Louis, le 2d. attenant au précédent et formant encoignure des rues Bourgogne et Conti.

Pour les conditions, s'adresser à

MEDELICE THOMAS,
21 déc rue de la Levée, No. 77.

MR. THOMAS POLLOCK, AMATEUR ET IMPRIMEUR EN TAILLE DOUCE, venant d'Edinburgh, informe respectueusement les citoyens de la Nlle.-Orléans, qu'il s'est établi dans la rue de Chartres, No. 7, et il a intention d'exercer sa profession et de travailler à des prix modérés. 20 déc—1f

50,000 GALLONS de Mélasse, for sale, for the 17 BLANC & BRUGIER

MELASSE.—12,000 gallons Mélasse à vendre par un habitation à 100 milles de la ville. S'adresser à

24 déc— A. QUERTIER & DOUTIN.

A VENDRE.—50,000 Gallons mélasses, près de la ville, et livrables de suite par

BLANC & BRUGIER.

A VENDRE.—Par les soussignés, un grand assortiment de bois de charpente, bois de chauffage, frêne chêne et pin